



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

À la suite de la décision de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Mme Andrée Laforest, la consultation référendaire concernant le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* n'aura pas lieu les 22 mars (vote par anticipation) et 29 mars (vote) prochains, afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19.

Au moment d'écrire ces lignes, jeudi le 19 mars à 13 h, la suite du processus n'est pas encore définie de façon précise. La Ville suivra les directives du MAMH à cet égard. Vous êtes invités à consulter régulièrement les différents médias de la Ville, soit les alertes citoyennes, la page Facebook (@VSADofficiel) et le site Web de la Ville (VSAD.ca) pour en apprendre plus à ce sujet.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Me Daniel Martineau, greffier, par téléphone au 418 878-4662 poste 5112 ou par courriel daniel.martineau@vsad.ca.